Réf. Farde e-Assemblées : 2498190

N° OJ : **47**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 23.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 23.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022 à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 15.000,00 EUR à l'asbl Terroubi pour l'organisation du festival "l'Afrique en Couleurs" 2023;
2) 8.000,00 EUR à l'asbl Conseil de la Musique de la Communauté française Wallonie-Bruxelles pour l'organisation de l'événement "Mewem Belgique 2022-2023".

Annexes :